Envoyé en préfecture le 24/07/2026
Reçu en préfecture le 24/07/2026
Publié le
ID : 056-215602004-20260715-20260604-DE

Ruffiac

Commune de RUFFIAC (Morbihan)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 15 juillet, le Conseil municipal de la Commune de RUFFIAC, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry GUÉ, Maire.

Nombre de conseillers :	
En exercice	: 15
Présents	: 14
Votants	: 15

Présents : Monsieur Thierry GUÉ, Mesdames et Messieurs Stéphanie BOEFFARD, Marie-Claude HOUEIX, Denis GUÉHO, Elisabeth PÉPION, Jean-François GUILLEMOT, Anne ROLLAND, Anthony POYAC, Yves THÉTIOT, Corinne HOUEIX, Aurélien CHEVALIER, Amélie MORIN, Yoann PELLERIN, Océane DUBOT.
Absent : Dominique DANY.
Pouvoir : Dominique DANY à Anthony POYAC.
Secrétaire de séance : Stéphanie BOËFFARD.

Date de convocation du Conseil municipal : le 07 juillet 2026

Délibération n°2026-06-04.
Objet : Domaine et patrimoine – 3.2 – Cession du véhicule Renault Express à M. Julien ROMAIN.

Rapporteur : Thierry GUÉ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Cède le véhicule Renault Express à M. Julien ROMAIN.
- Fixe le prix de vente à cent (100) euros.
- Autorise la sortie du bien de l'inventaire.
- Autorise le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Thierry GUÉ.

Le secrétaire de séance,
Stéphanie BOËFFARD.

MAIRIE DE RUFFIAC
56140

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de son exécution.